



# OPERATIONS PILOTES

Thématique du Crédit Social

# Thématique du Crédit social : optimiser le comportement civique.

## 1 **La capacité civique instituée** (résumé)

Pour garantir la pérennité de la Maison humaine, le principal facteur discriminant entre ses parties - voire le seul- ne peut être que dans l'appréciation de la participation de chaque personne, principe, structure, à la qualité et au bon développement de l'ensemble collectif humain, dans son intérêt général. C'est pourquoi un objectif politique majeur éco-humaniste est la construction d'un "bien-vivre-ensemble" efficace, dans toutes les structures sociétales garantes de cet intérêt général.

Cela nécessite une éducation culturelle insistant sur le civisme et le respect social, et cela repose sur une organisation politique protectrice, basée autant que possible sur une démocratie directe. Ce qui garantit que l'Etat y soit réellement une entité gestionnaire publique instituée et dirigée par la libre volonté légitime (donc éclairée et non pervertie) de l'ensemble de la communauté gérée.

Ces nécessités, indissociables d'une démocratie directe, fonctionnent d'autant mieux que chaque communauté qu'elle organise est bien éduquée et informée, et donc que sa qualité culturelle, notamment civique, soit entretenue par l'ensemble citoyen, avec la participation structurante de la structure publique.

Dans ces conditions, est **civiquement capable** tout citoyen adulte sain d'esprit dont les actes, et notamment les comportements et les idées exprimées, et qu'autrui peut avoir constatés de manière probante, ne sont pas contraires ou préjudiciables à l'intérêt général et/ou aux droits et devoirs fondamentaux rattachés. L'autorité publique supérieure peut alors organiser la **capacité contributive civique** de son ensemble social administré, selon deux niveaux officiels : d'une part, une capacité de contribution à la vie sociale et citoyenne, et d'autre part, une capacité de contribution à la gestion sociétale.

Les éléments capacifiants pour le premier niveau sont reportables sur une fiche personnelle publique (ici la FIQC), où ils attestent de l'état de santé, du comportement, du niveau d'éducation, etc, de chacun.

Le second niveau de capacité est validé par l'obtention légale d'un certificat (ici le CACG) par toute personne appelée à occuper une fonction publique de représentation, de gouvernance, ou d'administration, notamment après tirage au sort. Ce certificat prépare à l'arbitrage entre les intérêts sociétaux, impliquant la priorité de l'intérêt général humain sur tout autre intérêt, puis de l'intérêt public sur l'intérêt privé, et de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. On y insiste aussi sur l'obligation de l'optimisation systématique de tous les actes publics dans l'intérêt général

Plus particulièrement, la Fiche Individuelle de Qualité Citoyenne (FIQC), en plus de l'Etat Civil et médical de chaque citoyen qui en est muni, peut inclure aussi une grille de scoring actualisée en permanence, valorisant sa qualification citoyenne et sociale, et sa contribution sociétale, et indiquant le niveau de réciprocité (nécessairement suffisant) entre ce qu'il reçoit de la ressource publique et ce qu'il lui apporte, ce critère pouvant entrer dans le champ d'appréciation du point 8 de la CFPSP sur la citoyenneté

Quant au Certificat d'Aptitude Civique Gestionnaire (CACG), qui permet à son titulaire volontaire l'accès au mandatement, à la représentation, et aux fonctions publiques, il est conditionné par la réussite à un examen, et par le maintien d'un capital de points inscrits sur la FIQC du titulaire.

En complément, un titre honorifique (p.ex. Mérite Sociétal) peut constituer une distinction publique incitative du plus haut rang, attribuée aux personnes ayant cumulé une valeur de FIQC et de CACG particulièrement élevée, et/ou ayant contribué d'une manière exceptionnelle au progrès, au bonheur, ou à la protection, de la société humaine.

## Thématique du Crédit Social (suite).

*Perspectives respectives du modèle Gaia Mater de 2011 et du modèle gouvernemental chinois de 2014-2018.*

### 2 **Les objectifs et les moyens** (résumé)

Dans les deux cas, une autorité gestionnaire officielle intervient sur la réputation publiquement exposée des personnes, physiques (particuliers) et morales (entreprises et services publics), en vue d'améliorer leurs comportements civiques, et par là, la qualité sociétale d'ensemble.

Pour Gaia Mater, les travaux préparatoires aux débats de 1998 sur la CFPSP avaient retenu que : "Est en situation de parasitisme social, et sanctionnable en conséquence, toute personne (physique ou morale) qui ne contribue pas suffisamment et utilement à l'intérêt général, selon ses capacités et les besoins réels, et en contrepartie équilibrée de ce qu'elle reçoit de la collectivité publique. L'appréciation de sa contribution relève d'une décision légitime et légale de la collectivité concernée, automatiquement, et/ou sur demande de tout citoyen, ou groupe de citoyens, justifiant d'un grief en la matière." Une mention résumée sur l'obligation de mériter la citoyenneté avait simplement été portée au point 8 de cette Charte.

Puis des travaux complémentaires de 2011 ont soulevé une interrogation sur les conséquences d'un mauvais niveau éventuel de crédit social, et sur la pertinence des moyens, notamment technologiques, mobilisés pour assurer l'efficacité optimale des dispositifs d'ordre public dans ce domaine.

La proposition du réseau Gaia Mater incitait à atténuer les contraintes technologiques du contrôle comportemental public, en y favorisant le renforcement d'un civisme "conscient, sincère, et volontaire", donc proactif et éthique, exercé dans un cadre de démocratie directe, à l'abri de toute influence privée illégitime (notamment politique et économique). Dans ce cadre principiel consensuel, les moyens et le niveau optimal de pression normative publique n'avaient pourtant pas encore pu être déterminés.

La modélisation chinoise a alors été évaluée. Comparativement, les autorités chinoises, qui n'agissent pas en démocratie directe mais en socialisme de marché, ont compensé les contraintes technologiques de leur processus de normalisation civique par le caractère ludique de plusieurs des modèles comportementaux prescrits, et par un affichage public parfois agressif des comportements relevés.

Elles ont admis par ailleurs une implication lourde de l'industrie privée, marchande et financière, dans le dispositif public, ce qui rend plus incertain la priorité de l'intérêt général légitime. A cela se rajoute une obligation d'exécution -à travers le dispositif officiel chinois du crédit social- des condamnations judiciaires et administratives, qui modifient la cote personnelle de crédit, ce qui peut être potentiellement perverti et liberticide en cas d'instrumentalisation de la justice et des services publics par des intérêts intermédiaires accapareurs, politiques, idéologiques, ou économiques.

Mais compte-tenu de la mise en œuvre déjà décidée en Asie d'un tel processus, rupturier à maints égards, les éco-humanistes doivent continuer à apprécier et à valider les modèles et les critères d'excellence comportementale les plus adéquats, en synthétisant les meilleurs moyens, tant d'incitation que de sanction, ayant une capacité transculturelle raisonnable de mise en œuvre dans le plus possible de pays. Les résultats de l'expérience chinoise, et leurs aménagements successifs, sont donc à suivre et à prendre en considération dans la modélisation éco-humaniste projetée, mais la recherche et le débat restent ouverts et encouragés dans cette thématique importante, à laquelle le réseau Némésis contribue de son mieux.

*PJ d'archives :*

*- Grille de scoring social, avant-projet GM 2011*

*- [Fiche de synthèse du projet initial chinois](#)*